

RAPPORT D'ÉVALUATION – 1^{ER} CYCLE

Université de Poitiers

Projet d'offre de formation de 1^{er} cycle
pour le contrat 2022 – 2027

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 31/05/2021

Rapport publié le 26/10/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Laurent Kwiatkowski, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Présentation

La région Nouvelle Aquitaine accueille, dans ses trois académies, plus de 200 000 étudiants dont plus de 65 % dans les six pôles universitaires du sud-ouest de la France. Parmi ces pôles, l'Université de Poitiers représente le deuxième établissement en termes d'effectifs inscrits, répartis au nord du territoire sur quatre sites (Châtelleraut, Poitiers, Niort, Angoulême) au sein de trois départements géographiques. Elle affirme ainsi sa volonté d'offrir aux bacheliers de l'académie une offre de formation riche et de proximité qui se veut professionnalisante en associant le monde socio-économique par la participation des entreprises dans la dispense des enseignements, l'accueil de stagiaires ou d'alternants sous contrat et leur représentation dans les conseils de perfectionnement.

L'Université de Poitiers est un établissement pluridisciplinaire dont l'offre de formation relevait principalement dans son bilan de cinq grands champs thématiques : (i) Sciences et technologies, (ii) Sciences juridiques, économiques et de gestion, (iii) Sciences humaines, lettres, langues et arts, (iv) Sciences de la vie, du sport et de la santé, (v) Sciences de la formation et de l'éducation. Ces formations sont portées par sept unités de formation et de recherche (Droit et sciences sociales, Sciences économiques, Sciences fondamentales et appliquées, Lettres et langues, Sciences humaines et art, Sciences du sport, Médecine et pharmacie), cinq instituts (Institut universitaire de technologie de Poitiers réparti sur trois sites, Institut universitaire de technologie d'Angoulême, Institut d'administration des entreprises - IAE, Institut de préparation à l'administration générale - IPAG, Institut des risques industriels, assurantiels et financiers - IRIAF), deux écoles (École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers - ENSIP, Institut national supérieur du professorat et de l'éducation - INSPE). Avec près de 4 000 étudiants étrangers sur les 28 000 accueillis, l'Université de Poitiers est résolument orientée vers l'international. Cette orientation est matérialisée par divers accords dont celui de l'Université européenne « European Campus of City-Universities (EC2U) » liant Poitiers à six universités étrangères et soutenue par le PIA3. Elle se traduit par une politique inclusive d'accueil et d'accompagnement vers la réussite des étudiants étrangers et par la volonté d'augmenter l'offre de formation en anglais, à travers des doubles diplômes mais également au sein des cursus traditionnels de l'établissement, en accompagnant les enseignants dans cette démarche.

Dans le cadre de cette accréditation, l'Université de Poitiers a choisi de présenter son offre de formation en la structurant autour de six champs dénommés « campus » afin de favoriser le lien entre formation et recherche : (i) *Sciences juridiques*, (ii) *Sciences humaines, économiques et sociales*, (iii) *Mathématiques et numérique*, (iv) *Aéronautique et transport*, (v) *Énergie, environnement, évolution*, (vi) *Biologie, santé*. Il s'agit d'une politique forte d'établissement visant à renforcer la visibilité, le rayonnement et la valorisation de la recherche et affichant une offre de formation à et par la recherche.

La quasi-totalité des mentions évaluées lors de la campagne 2020-2021 est demandée en renouvellement. La demande d'accréditation porte donc sur 27 mentions de licence (dont 18 concernent un renouvellement avec restructuration), 23 mentions de licence professionnelle (dont 13 doivent intégrer le bachelor universitaire de technologie et 1 concerne un renouvellement avec restructuration, les autres étant renouvelées à l'identique), 3 diplômes de formation générale valant grade de licence (sciences maïeutiques, médicales et pharmaceutiques) et 3 diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques non évalués par le Hcéres (DEUST, dont la création de la mention *Arts du spectacle*). Les principales évolutions de l'offre de formation ont été mises en œuvre à la fin de l'accréditation en cours et concernent la réforme des études de santé ainsi que la disparition des parcours au profit de mentions dans le domaine Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

L'Université de Poitiers annonce, dans la demande d'accréditation, sa volonté de poursuivre sa politique structurée et volontariste concernant l'information et la communication vis-à-vis de l'enseignement secondaire. Cette politique est complétée par la mise en œuvre du PIA « À la croisée des parcours » visant à créer une dynamique de préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur au plus près des possibilités d'orientation des lycéens. Dans le cadre du projet NCU « ELANS » labellisé par le PIA, l'établissement poursuit ses actions en faveur des étudiants par la mise à disposition d'outils pédagogiques et d'espaces d'apprentissage répondant aux nouveaux usages. Il poursuit sa politique d'incitation à l'innovation pédagogique et le développement des moyens d'accompagnement des enseignants à cette fin, par deux services : le CRIP (Centre de ressources, d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques) et l-médias (Pôle services numériques). À cet effet, un cadrage spécifique impose au moins 300 heures de pratiques pédagogiques diversifiées dans le cursus licence. Toutes ces actions constituaient des points forts mis en avant par le Hcéres dans son évaluation du bilan des formations de premier cycle.

Dans ce rapport, le Hcéres avait également fait part de recommandations et de points d'attention suscitant un intérêt particulier quant aux réponses apportées par l'établissement dans la demande d'accréditation. Parmi ceux-ci, une réflexion sur le dispositif « oui-si » afin de l'étendre à d'autres publics que les bacheliers technologiques et professionnels et à un plus grand nombre de mentions de licence. Cette réflexion porte aussi sur la mise en place d'outils de mesure pertinents pour une orientation préalable et d'un accompagnement

efficace au regard du taux de réussite dans les premières années des mentions de licence ; l'appropriation du conseil de perfectionnement, comme véritable organe de pilotage par les mentions de licence disciplinaire proposant des évolutions de contenus et des améliorations au regard d'un bilan annuel précis ; la généralisation rapide de l'approche par compétences intégrant plus facilement la valorisation de compétences transversales acquises au travers de l'engagement des étudiants et la réalisation d'un stage dans le domaine étudié. Le suivi par l'établissement de l'évaluation des enseignements et du devenir des diplômés, pour une appropriation par les formations dans le cadre d'une démarche qualité, appelait également des éléments de réponse.

Avis sur le pilotage de l'offre de formation de 1^{er} cycle

Le pilotage institutionnel est assuré par la CFVU (Commission de la formation et de la vie universitaire) dont les élus participent à des groupes de travail concernant les préoccupations actuelles de mise en œuvre de l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, de développement des pratiques pédagogiques diversifiées dans le respect du cadrage de l'établissement pour les cursus licences, de spécialisation progressive et de déploiement du dispositif « oui-si ». Cette réflexion partagée permet sans doute aux élus de participer avec pertinence aux choix stratégiques de l'établissement en termes de cadrage et d'offre de formation. Le pilotage prend en compte les moyens alloués par le conseil d'administration de l'établissement aux composantes, afin de favoriser leur autonomie et leur dimensionnement dans le respect de la contrainte de soutenabilité. Il serait cependant dommage qu'un modèle économique construit sur l'historique et qui ne prévoit pas de revoyure, compromette le développement de formations dans de nouveaux secteurs attractifs ou en tension. Ce serait d'autant plus regrettable si cela constituait une entrave au développement de l'alternance et des relations avec le monde socio-économique. Enfin, le pilotage se veut au plus près du terrain avec des réunions mensuelles des assesseurs à la pédagogie et une politique volontariste de déploiement des conseils de perfectionnement avec un accompagnement de l'établissement dans la définition de procédures et d'un tableau de bord d'indicateurs nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue.

Le pilotage opérationnel, pour sa part, s'appuie sur de nombreux outils pour s'assurer du respect du cadrage de l'établissement par les équipes pédagogiques (AMETYS), du respect des maquettes dans les services d'enseignement (OSE) et pour favoriser les liens avec le monde socio-professionnel pour les stages (AREXIS). Enfin, le pôle FRE (Formation et réussite étudiante) a été restructuré et regroupe désormais sept services : CRIL, Maison des langues, Observatoire de la réussite et de la vie étudiante, Direction du pilotage des formations, Relations entreprises et FTLV, Service d'accompagnement à la formation, l'insertion, la réussite et l'engagement, Service handicap étudiants). Ces services sont à même de fournir des indicateurs, des services et des outils de pilotage communs à l'ensemble de l'établissement.

La participation des étudiants/diplômés au pilotage de l'offre de formation ne présente pas d'originalité et ne va pas au-delà des contraintes réglementaires. Au niveau institutionnel, le vice-président étudiant participe de droit à la réunion des assesseurs, fait partie du comité de pilotage du PIA NCU ELANS, du comité exécutif de l'alliance EC2U et des commissions FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes), césure et RDU (Remboursement des droits universitaires). La présence d'un représentant étudiant est prévue dans la composition des conseils de perfectionnement et ils sont sollicités par les enquêtes relatives aux formations pilotées par l'Observatoire de la réussite et de la vie étudiante dont les résultats sont communiqués sous forme d'indicateurs aux équipes pédagogiques. La contribution des étudiants à l'évaluation des enseignements gagnerait sans doute à être améliorée en n'étant pas laissée à la seule discrétion des composantes et des équipes pédagogiques, sans contrôle des taux de réponse garantissant la pertinence de cette démarche dans le cadre de l'amélioration continue des formations. Une politique plus globale serait, dans certains cas, peut-être plus signifiante. Si la gouvernance a imposé un cadrage sur les taux d'insertion des diplômés d'une licence professionnelle, qui est donc pris en compte dans le pilotage de l'offre de formation, mais les taux de retour affichés ne permettent pas toujours une analyse pertinente et une appropriation par les équipes pédagogiques de cet indicateur.

Outre sa participation dans différents conseils de la gouvernance et de formations, le monde socio-économique semble davantage être associé au déploiement de l'offre de formation qu'au pilotage lui-même. L'accueil des stagiaires de plus en plus nombreux, le développement de la formation continue « sur mesure » et l'ouverture des formations à l'alternance sous contrat, y compris en licence générale, concourent au développement des liens entre le monde académique et le monde professionnel. L'implication de vacataires professionnels dans la dispense d'enseignements de certains parcours de troisième année de licence (L3) pourrait sans doute renforcer ces liens. La contribution de la recherche au pilotage de l'offre de formation de premier cycle reste modérée, même si cette offre est construite en lien avec la nouvelle structuration des domaines de recherche. Les chercheurs sont davantage impliqués dans les enseignements que la recherche ne l'est dans le pilotage de l'offre.

L'Université de Poitiers a imposé une structure commune à toutes les mentions de licence afin de favoriser la spécialisation progressive de l'étudiant pendant les trois années du cursus et faciliter les passerelles et les réorientations entre mentions. Chaque semestre de première année de licence (L1) est ainsi composé de six unités d'enseignement (UE), dont trois de la majeure disciplinaire, une d'une mineure disciplinaire, une de langue vivante et une dédiée aux compétences transversales, déclinée selon les blocs de compétences transversaux des fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La définition des contenus des quatre UE transversales s'est faite collégalement dans le cadre de groupes de travail impliquant des représentants des différentes composantes. Une coordination est parfois mise en place à l'instar de la préparation à la certification PIX, avec la fourniture de supports dédiés aux enseignants concernés dans les composantes. Forts de l'expérience du précédent contrat, les portails ne sont plus systématisés, mais ils sont mis en place lorsque cela est jugé pertinent du point de vue de l'attractivité et de la lisibilité de l'offre de formation (principalement dans les disciplines scientifiques). Un groupe de travail est constitué afin d'étudier plus spécifiquement l'opportunité et la cohérence de portails dans les domaines Sciences humaines et sociales (SHS) et Droit, économie, gestion (DEG).

Certaines mentions de licence s'appuient sur des enseignements mutualisés telles les licences *Mathématiques*, *Physique* et *Sciences pour l'ingénieur* concernant le renforcement disciplinaire durant les deux premières années et permettant aux étudiants de ce parcours sélectif de poursuivre dans l'une des huit écoles partenaires ou continuer en troisième année d'une des disciplines.

De nombreux outils sont mis en place afin de suivre l'offre de formation sur différents aspects et en particulier le respect du cadrage de l'établissement en termes de pilotage. En revanche, les démarches d'amélioration continue entreprises au sein des formations sont perfectibles. Les diverses enquêtes (évaluation des formations, évaluation des enseignements, devenir des diplômés) affichent trop souvent des taux de réponse bas, ne permettant pas une prise en compte sérieuse des résultats. Ainsi, la proposition de l'établissement de mettre à disposition un tableau de bord permettant une réelle exploitation des résultats d'évaluation et sur lesquels les conseils de perfectionnement pourraient s'appuyer, perd son sens. Des expérimentations dans les composantes de procédures, questionnaires et indicateurs, suivies d'une analyse des meilleures pratiques sont indispensables en vue de définir des outils communs adaptés aux besoins et à la politique d'autoévaluation que souhaite mettre en œuvre l'établissement. L'analyse devrait également intégrer les formations dont les données produites sont parfois différentes de celles de l'établissement. La volonté d'outiller les processus par des logiciels est une bonne chose, mais dans l'attente, des solutions satisfaisantes devraient être rapidement mises en place. À ce titre, le projet ambitieux de learning analytics (suivi des traces d'apprentissage) pose la question de l'investissement nécessaire à son développement au détriment d'autres priorités et quant aux solutions alternatives pour mieux suivre et accompagner les étudiants vers la réussite dans l'attente d'une mise en production du dispositif.

L'évolution de l'offre de formation par rapport à la dernière période d'accréditation est cohérente. La prise en compte des recommandations et des points d'attention du Hcéres émis lors de l'évaluation du bilan de cette précédente période est satisfaisante. Les différentes actions envisagées par l'établissement et les réponses apportées par certaines formations sont autant de pistes à explorer pour une généralisation ou une adaptation afin d'atteindre les objectifs annoncés.

La non-généralisation de la mise en place d'un conseil de perfectionnement efficient est prise en compte de manière irrefragable : cadrage impliquant les usagers et les professionnels, fourniture de tableaux d'indicateurs, information des services centraux de la composition des conseils, fourniture des comptes rendus de séance, vérification de la démarche qualité par la CFVU. Cet engagement est toutefois relatif si l'établissement attend le déploiement d'un outil *ad hoc* pour le tenir. Les pratiques actuelles de certaines formations sont à valoriser telles celles des filières informatiques dont le conseil de perfectionnement est commun à la licence générale et à la licence professionnelle avec une représentation exemplaire. Cette mutualisation permet en effet de conduire une réflexion globale sur l'offre de formation dans le domaine au niveau licence, de renforcer la cohérence et la complémentarité desdites formations (passerelle L2 vers LP) et d'accroître leur visibilité auprès des partenaires socio-économiques et des étudiants. Ces formations montrent leur capacité à interpréter les résultats des enquêtes et annoncent des axes d'amélioration afin d'en augmenter les taux de réponse.

En matière de politique de stage, l'Université de Poitiers prend mieux en compte le fait qu'un stage réalisé dans le domaine de la formation doit faire l'objet d'une valorisation dans le cursus de l'étudiant. Néanmoins, il n'est pas encore précisé comment cette valorisation sera envisagée désormais, des réflexions étant engagées sur le sujet. La place du stage dans la formation relève encore soit de la discipline étudiée, soit de l'initiative de l'étudiant, si bien qu'un diplôme de licence pourra être obtenu sans avoir fait de stage. La politique de valorisation des stages et de préparation à l'insertion professionnelle pourrait être plus affirmée dans le cursus licence.

La réflexion sur l'approche compétences a été initiée en 2016. Des outils d'accompagnement à cette approche sont finalisés dans le but d'élaborer une matrice de croisement entre ressources académiques et compétences ainsi que le niveau d'acquisition. Des heures de décharge sont accordées afin d'inciter les équipes pédagogiques à œuvrer à la construction de maquettes selon cette approche. L'orientation adoptée par l'établissement est celle des blocs de connaissances et de compétences des formations correspondant à la fiche RNCP des mentions. Un premier cadrage circonscrit aux compétences transversales a été voté lors de la CFVU d'avril 2021. Trois mentions de licence (*Économie-gestion, Sciences du langage, STAPS*) sont engagées dans ce processus pour une mise en application prochaine (septembre 2021 et 2022) et d'autres s'engagent dans la réflexion. Tout cela constitue une première étape vers le passage des licences à l'approche par compétences qui reste donc un vaste chantier à mener durant le prochain contrat. Dans cette démarche, les étudiants se verront remettre le supplément au diplôme enrichi d'un document attestant de l'acquisition des compétences. Pour ce faire l'Université de Poitiers peut s'appuyer sur le NCU ELANS et les référents « approche par compétences » du CRIIP. Elle pourrait également alimenter ses outils d'accompagnement et sa réflexion en profitant de l'approche par compétences mise en place dans le cadre du bachelor universitaire de technologie.

La recommandation du Hcéres concernant l'actuel dispositif « oui-si » mis en place a également retenu l'attention de l'établissement par une extension de ce dispositif à toutes les mentions de licence en maintenant un soutien disciplinaire et méthodologique.

Enfin, l'appropriation des remarques du Hcéres par certaines formations au travers des fiches de présentation accompagnant le dossier d'accréditation, rassure sur la volonté de mettre en œuvre des axes d'amélioration.

Avis sur l'organisation pédagogique de l'offre de formation de 1^{er} cycle

L'Université de Poitiers affirme sa volonté de renforcer l'accompagnement des néo-bacheliers, des redoublants et des réorientations vers la réussite à travers le suivi par un enseignant référent, lui-même soutenu par les services SAFIRE et CRIIP, et l'élaboration d'un contrat pédagogique. Ce dispositif est complété, le cas échéant, pour les publics spécifiques (étudiants sportifs de haut niveau, en situation de handicap, engagés dans la vie active ou associative, étudiants assumant des responsabilités particulières, etc.) par un contrat d'aménagement des études. Si ce dernier type de contrat est bien connu des équipes pédagogiques, il est nécessaire de rappeler que le contrat pédagogique était encore inconnu pour bon nombre de ces dernières lors de l'évaluation du bilan. Tous les étudiants intégrant un dispositif « oui-si » bénéficient également d'un accompagnement spécifique pour les aider à surmonter les difficultés à travers un soutien disciplinaire et méthodologique. Au vu des taux de réussite, l'évaluation des dispositifs mis en place pour un accompagnement adapté est peu convaincante, en particulier sur le choix d'un dispositif « oui-si » de catégorie 1 (accompagnement sans allongement de la durée des études) adressé uniquement à un public bachelier professionnel ou technologique. Toutefois, l'annonce du déploiement du dispositif « oui-si » dans l'ensemble des mentions et son ouverture à d'autres publics permettent d'envisager une réflexion plus approfondie sur la pertinence des modalités en place en considérant éventuellement la nécessité de choisir un dispositif de catégorie 2 (remédiation avec allongement de la durée des études) selon les mentions. Concernant les étudiants en difficulté d'orientation, l'établissement a décidé de réactiver son dispositif « Rebond » au cours du premier semestre afin de les aider à la construction et la formalisation de leur projet. Rien n'est mentionné sur l'activité de ces étudiants au cours du deuxième semestre (S2), à l'issue de ce parcours rebond de deux mois, en particulier les possibles mises à niveau afin de préparer au mieux leur réussite dans leur nouvelle orientation. Enfin, le public de formation tout au long de la vie fait l'objet d'une attention particulière par le service commun dédié UP&Pro de l'établissement, en rendant plus lisible son offre de formation à destination des stagiaires de la formation continue. Un accompagnement spécifique au projet, à ses modalités (alternance, reprise d'études, validation des acquis de l'expérience) et à la recherche de financements est proposé.

Le cadrage universitaire impose une structure unique pour l'ensemble des formations de licence avec six UE à chaque semestre des deux premières années dont trois disciplinaires ou bi-disciplinaires constituant la majeure, une dédiée à l'enseignement d'une langue vivante, une dédiée aux compétences transversales et une dédiée à une discipline mineure. Cette dernière UE est appréciable dans le cadre de la spécialisation progressive et la personnalisation des parcours car elle permet à l'étudiant de s'orienter vers sa discipline mineure dès le S2 ou encore en L2, de privilégier sa discipline majeure, de continuer à suivre sa discipline mineure ou de suivre une seconde langue vivante. L'enseignement des langues vivantes est confié à la Maison des Langues sous forme de travaux dirigés par groupes de niveau constitués à l'issue d'un test de positionnement lors de l'inscription en ligne et de travail en autonomie avec la plateforme Moodle. Cette organisation doit prendre en compte

l'obligation du passage d'une certification en langue anglaise pour la diplomation au niveau licence. Dans le cadre de l'approche par compétences, les compétences transversales seront en cohérence avec celles décrites dans les fiches RNCP et donc tournées vers les usages numériques, l'exploitation de données à des fins d'analyse, l'expression et la communication écrite et orale, le positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel et l'action en responsabilité au sein d'une organisation. Cette nouvelle orientation devrait favoriser la prise en compte de l'engagement étudiant conformément aux textes réglementaires, par l'obtention de crédits ECTS comme le pratiquent déjà certaines formations telle la licence *Informatique*.

L'individualisation des parcours est également permise en L3 où l'étudiant suit des enseignements lui permettant un approfondissement disciplinaire de la mention choisie, le maintien d'une bi-disciplinarité ou une préprofessionnalisation vers des métiers ciblés. L'anglais et les compétences transversales ne font plus l'objet d'UE spécifiques mais ils ont vocation à être intégrés dans le disciplinaire.

L'établissement propose également à tous les étudiants de licence générale, une option « international » leur permettant de maintenir une deuxième langue vivante (LV2) dans leur cursus parmi sept langues étrangères possibles. Il est cependant dommage de ne pas donner plus d'ambition à ce parcours en termes de certifications en langues ou encore de séjours et/ou de stages à l'étranger pour une réelle valorisation des compétences acquises dans ce domaine.

Concernant les études de santé, l'Université de Poitiers a fait le choix de ne pas ouvrir de parcours accès santé spécifique (PASS) mais de proposer des licences accès santé (L.AS) incluant une répartition équilibrée entre les matières de santé et celles des disciplines des quatorze mentions retenues. Ces formations s'articulent autour de 24 crédits ECTS disciplinaires de la mention, 24 crédits ECTS pour la discipline santé et 12 crédits ECTS pour la langue anglaise et l'enseignement transversal commun aux licences. Ce choix permet d'assurer un contenu identique à tout étudiant accédant aux études de santé et de limiter les différences de contenus liés à une construction sous forme de majeure/mineure des dispositifs PASS/L.AS. D'autre part, les étudiants n'accédant pas aux études de santé et poursuivant en deuxième année disciplinaire disposent ainsi d'un socle suffisant pour affronter de façon sereine la suite de leurs études. Le dossier ne mentionne malheureusement pas les conséquences de cette réforme en termes de moyens alloués aux formations disciplinaires afin de supporter les augmentations d'effectifs liées à ce dispositif.

La politique internationale de l'établissement repose sur trois piliers déjà bien reconnus : des partenariats structurants avec notamment l'alliance EC2U, une politique d'accueil mise en exergue par le label « Bienvenue en France » ainsi qu'une sensibilité forte pour l'accueil des réfugiés notamment. L'ambition est désormais d'augmenter l'offre de formation en anglais en licence en s'appuyant notamment sur le programme EC2U.

L'accroissement de la diversité pédagogique et de l'accompagnement des enseignants dans le développement de pratiques pédagogiques diversifiées, impliquant cadrage et mesures incitatives, est un autre élément important de la stratégie de l'établissement, dans la mesure où ce dernier constate que la liste des pratiques ciblées par son plan de formation n'est pas forcément en adéquation avec les pratiques des enseignants. Aussi, la constitution d'un groupe de réflexion sur le périmètre de ces pratiques diversifiées, leur définition, les mesures incitatives et les besoins en formation devraient susciter plus de motivation au sein des équipes pédagogiques, si du moins celles-ci sont sollicitées afin de recueillir leur expérience de terrain. La pédagogie par projets dispensée au sein de la licence *Informatique* en est un exemple.

Le cadrage par l'établissement prévoit trois modalités de contrôle des connaissances et des compétences : le contrôle continu intégral (aucune épreuve ne peut peser pour plus de 50 % de la note finale, seconde chance garantie par le nombre minimum d'épreuves), le contrôle mixte (combinant contrôle continu et épreuve terminale nécessitant une seconde session) et l'évaluation terminale (constituée d'une ou plusieurs épreuves, impliquant de fait l'organisation d'une seconde session). Quel que soit le type d'évaluation retenu, les épreuves doivent s'inscrire dans une liste arrêtée et intégrée au système d'information. La compensation complète est pratiquée pour toutes les mentions (compensation entre toutes les UE d'un même semestre et entre les semestres d'une même année universitaire). Concernant la validation des unités d'enseignement, des semestres et des compétences, elles sont laissées à l'appréciation des jurys de fin d'année selon des modalités de nomination, d'organisation et des prérogatives communes à toutes les universités françaises. Des règles spécifiques sont toutefois appliquées aux licences accès santé en ce qui concerne l'admissibilité dans une filière santé dans la mesure où l'étudiant doit avoir validé deux blocs d'UE sans compensation entre ces blocs. Le premier bloc concerne la partie santé avec deux UE à chaque semestre et le second bloc correspond à trois UE disciplinaire et une UE d'anglais à chaque semestre. Concernant les licences professionnelles, l'établissement adapte les modalités d'obtention du diplôme par rapport à l'Arrêté du 17 novembre 1999 attendu que l'étudiant doit obtenir à la fois la moyenne générale à l'ensemble des UE disciplinaires compensées et la moyenne générale à l'ensemble compensé constitué du projet tutoré et du stage. La demande d'accréditation ne fait aucune mention des modalités d'attribution du supplément au diplôme.

L'évaluation de l'ensemble de l'offre de formation des campus de l'Université de Poitiers montre que la gouvernance et les responsables de mention dans leur grande majorité, ont répondu favorablement aux observations formulées lors de l'évaluation du bilan et les ont intégrées dans leur fiche projet. La priorité devra être donnée à la concrétisation de la participation des étudiants et des diplômés aux diverses évaluations et à la mise en place des conseils de perfectionnement, afin de disposer d'informations plus fiables pour piloter la démarche d'amélioration continue des formations. De nombreuses évolutions relèvent encore de l'intention et les avis favorables émis par le comité Hcéres, pour certaines formations, reposent sur la confiance accordée à l'établissement quant à leur mise en œuvre effective.

Néanmoins, un avis défavorable a été émis pour la licence professionnelle *Santé, vieillissement et activités physiques adaptées* pour les raisons suivantes :

- un effectif d'étudiants très réduit ;
- une insertion professionnelle très insuffisante ;
- un nombre de poursuites d'études ne correspondant pas à la vocation première de ce type de diplôme ;
- un intitulé de mention très proche d'une des quatre mentions de licence générale STAPS.

Un cursus « vieillissement » sous la forme d'UE spécifiques au sein de la mention *STAPS – Activité physique adaptée, santé* répondrait certainement aux critiques précédentes.

Les formations

Champ : Sciences juridiques

Intitulé de la formation	GL/L/LP	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Administration publique	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Droit	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Activités juridique : métiers du droit privé	LP	Université de Poitiers	Avis favorable
Métiers du notariat	LP	Université de Poitiers	Avis favorable

Champ : Sciences humaines, économiques et sociales

Intitulé de la formation	GL/L/LP	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Administration économique et sociale	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Arts du spectacle	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Économie et gestion	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Géographie et aménagement	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Histoire	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Histoire de l'art et archéologie	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Langues étrangères appliquées	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Lettres	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Musicologie	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Philosophie	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Psychologie	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Sciences du langage	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Sociologie	L	Université de Poitiers	Avis favorable

Agronomie	LP	Université de Poitiers	Avis favorable
Commerce et distribution	LP	Université de Poitiers	Avis favorable
Intervention sociale : accompagnement social	LP	Université de Poitiers	Avis favorable

Champ : Mathématiques et numérique

Intitulé de la formation	GL/L/LP	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Informatique	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Mathématiques	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels	LP	Université de Poitiers	Avis favorable

Champ : Aéronautique et transport

Intitulé de la formation	GL/L/LP	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Physique	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Sciences pour l'ingénieur	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique	LP	Université de Poitiers	Avis favorable

Champ : Énergie, environnement, évolution

Intitulé de la formation	GL/L/LP	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Chimie	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Sciences de la terre	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Sécurité des biens et des personnes	LP	Université de Poitiers	Avis favorable
Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	LP	Université de Poitiers	Avis favorable

Champ : Biologie santé

Intitulé de la formation	GL/L/LP	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)	GL	Université de Poitiers	Avis favorable
Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)	GL	Université de Poitiers	Avis favorable
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)	GL	Université de Poitiers	Avis favorable
Sciences de la vie	L	Université de Poitiers	Avis favorable
STAPS – Activité physique adaptée, santé	L	Université de Poitiers	Avis favorable
STAPS – Éducation et motricité	L	Université de Poitiers	Avis favorable
STAPS – Entraînement sportif	L	Université de Poitiers	Avis favorable
STAPS – Management du sport	L	Université de Poitiers	Avis favorable
Santé, vieillissement et activités physiques adaptées	LP	Université de Poitiers	Avis défavorable

Observations de l'établissement

N° / Réf. : Direction du Pôle Formation/CL/CD/20210907_46

Affaire suivie par : Christine Loubet

Tél. : 33 (0)5 49 45 30 45

Fax : 33 (0)5 49 45 30 50

Transmission : GED

Poitiers, le 7 septembre 2021

La Présidente de l'Université de
Poitiers

À

Monsieur le président de l'Hcéres,
Madame la directrice du
département d'évaluation des
formations

Objet : Observations – Rapport d'accréditation 1^{er} Cycle – Université de Poitiers

Monsieur le président de l'Hcéres,

Madame la directrice du département d'évaluation des formations,

Je vous informe par ce courrier que notre établissement souhaite formuler des observations sur le rapport d'accréditation relatif au projet d'offre de formation de 1^{er} cycle pour le contrat 2022-2027 établi par les experts du Hcéres, reçu en date du 26 juillet 2021.

En effet, nous avons pris connaissance du retour défavorable de l'HCERES sur la mention de licence Professionnelle "Santé, vieillissement et activités physiques adaptées" ouverte aux étudiants sur le campus d'Angoulême de l'Université de Poitiers. Comme évoqué lors de l'audition, la dynamique des deux dernières années répond favorablement aux deux premières remarques relatives aux effectifs réduits et au taux d'insertion professionnelle. En effet les partenariats développés avec les collectivités locales et le département de la Charente ont permis d'accroître notablement l'insertion professionnelle de nos étudiants diplômés et de rester au-dessus des critères de l'établissement pour une licence professionnelle.

Nous entendons cependant la proximité des compétences développées par cette Licence Professionnelle "Santé, vieillissement et activités physiques adaptées" avec celles du parcours "vieillissement et pathologies chroniques" de la licence générale mention "STAPS activité physique adaptée et santé" proposée sur le seul campus de Poitiers. Ainsi, suite à l'avis de l'Hcéres, nous proposons de faire évoluer notre demande d'accréditation de la Licence professionnelle « Santé, vieillissement et activités physiques adaptées » pour 2022-2027 de la façon suivante : en lieu et place de cette licence professionnelle, nous ouvrirons sur le site d'Angoulême un groupe de TD de la licence

générale mention STAPS "activité physique adaptée et santé » parcours "vieillessement et pathologies chroniques ». Des enseignements pourront être mutualisés entre les deux sites de formation et nous pourrions bénéficier favorablement de l'investissement passé de nos collègues et des partenaires locaux afin de mener à bien cette transition.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, madame la directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Virginie LAVAL



Présidente de l'Université de Poitiers

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)